



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Égypte

Question écrite n° 66305

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'existence de jugements inéquitables en Egypte alors que le principe du droit à un procès équitable et du droit à l'accès au juge est internationalement reconnu. En effet, certains prisonniers sont détenus malgré l'absence d'inculpation ou de jugement. Aussi, il se demande si la France entend intervenir face à cette situation.

Texte de la réponse

Au-delà des affaires les plus médiatisées - procès de cinquante-deux homosexuels présumés, procès et emprisonnement de membres de la communauté Bahaïe - suivies de près par le ministère des affaires étrangères, et l'ambassade de France au Caire, le Gouvernement attache un intérêt constant au respect des droits de l'homme et des libertés publiques, en Egypte comme partout dans le monde. Ces questions sont régulièrement évoquées par la France lors de contacts avec les autorités égyptiennes, et font également l'objet de fréquents échanges de vues et d'informations avec ses partenaires européens, dans les enceintes communautaires compétentes. La confidentialité parfois requise pour assumer efficacement la défense des intérêts des personnes concernées ne doit pas conduire à sous-estimer l'importance qu'accorde la France au traitement de ces dossiers.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66305

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5385

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6729